

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N°20260427_P_061
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 14 avril 2026,

VU la délibération n° 20260414_D_057 du Conseil Communautaire du 14 avril 2026 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Services à la population

Objet : Signature d'une convention avec « MUSIQUEZ-VOUS » pour l'organisation de 10 séances d'éveil musical au bénéfice des enfants fréquentant la crèche Les Matrus à Saint-Didier-en-Velay et la crèche Croq'Malice à Saint-Ferréol d'Auroure.

Le Président,

N° 20260427_P_061

Décide

De signer une convention avec la société :

OBJET

MUSIQUEZ-VOUS
6 rue des Chambées
Tressac
43000 POLIGNAC

Pour l'organisation des 10 séances d'éveil musical au bénéfice des enfants fréquentant les 2 crèches communautaires du territoire Loire Semène.

Dates : 10 séances à partir du mois de mai 2026

Durée : 5 séances de 45 minutes par structure

Lieux : Crèche Les Matrus à Saint-Didier-en-Velay et crèche Croq'Malice à Saint-Ferréol d'Auroure.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Montant : 887.28€ TTC frais de déplacement inclus.

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 27 avril 2026,

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20260427-20260427_P_061-AU
Reçu le 26/05/2026

